MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS

2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec)
G0A 2M0

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Rébecca Bleau directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité,

QUE le conseil de la Municipalité des Éboulements sera saisi, lors de la séance ordinaire du 5 mai 2025 à 20 h, de la nature et de l'effet d'une dérogation mineure située au 736 chemin Étienne-Tremblay, sur le lot 6 533 308 du cadastre du Québec, Les Éboulements.

QUE cette dérogation mineure portant le numéro **DM168-2025** consiste à :

- **Autoriser l'implantation d'un abri à bois dont l'implantation est en cour avant alors que l'article 5.2.1 « *Normes relatives aux cours avant* » en rapport aux constructions accessoires du *Règlement de zonage* 117-11 de la Municipalité des Éboulements l'interdit.**

Dans le cas où le conseil municipal décidait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme aux règlements de la municipalité.

Procédures d'objections à la dérogation :

Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les laissant savoir par écrit, sous forme de lettre ou de courriel, à la direction de la municipalité à l'adresse suivante : direction@leseboulements.com au plus tard le 4 mai 2025. Ces dernières seront lues lors de la séance le 5 mai 2025.

DONNÉ AUX ÉBOULEMENTS, CE 17ème JOUR DU MOIS D'AVRIL 2025

Rébecca Bleau
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Rébecca Bleau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, de la Municipalité des Éboulement, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis à l'endroit désigné par le conseil municipal et publié sur le site Internet de la Municipalité.

DONNÉ AUX ÉBOULEMENTS, CE 17ème JOUR DU MOIS D'AVRIL 2025

Rébecca Bleau,
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe